



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Zoé POHIN
15 rue Théodule Ribot
75017 PARIS

Paris, le 26 décembre 2024

Affaire suivie par : FK

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. Mohamed

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives à l'infraction commise le _____ ont été supprimées.

De ce fait, son permis de conduire est doté de neuf points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
le chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire

Nicolas TRISTANI